

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 17 Analyser la situation de santé du patient II				
Ancien Code	PATI2B17TI	Caractère	Obligatoire	
Nouveau Code	CATI2170			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2	
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h	
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)			
Coefficient de pondération		30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

## 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement propose à l'apprenant une étude des techniques de soins infirmiers spécifiques

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale
  - 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
  - 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
  - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
  - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés
  - 6.1 Préparer le patient en vue de l'examen ou du traitement
  - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer
  - 6.3 Préparer, réaliser et surveiller l'administration de substances médicamenteuses à but diagnostique et/ou thérapeutique
  - 6.4 Contrôler, préparer et utiliser les appareils requis
  - 6.5 Assurer le suivi de l'examen surveillance et conseils
  - 6.6 Assister le médecin lors de techniques invasives, d'examens ou de traitements particuliers

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'apprenant sera capable

- de maîtriser les techniques de soins spécifiques à l'exercice de sa profession en lien avec l'arrêté royal du 22 décembre 2017 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la

actes dont celui-ci peut être chargé par un médecin.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PATI2B17TIA Principes généraux de santé et raisonnement clinique scienti 12 h / 1 C PATI2B17TIB Technique de soins 2 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PATI2B17TIA Principes généraux de santé et raisonnement clinique scienti 10 PATI2B17TIB Technique de soins 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arythmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

#### Exceptions

- 1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- 2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR: il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

# 5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage proposées dans cette unité d'enseignement sont conçues de manière cohérente pour favoriser une progression pédagogique harmonieuse, en articulant les objectifs d'acquisition de connaissances, de développement de compétences et d'application pratique dans des contextes variés, tout en tenant compte des besoins et du niveau des apprenants.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Principes généraux de santé et raisonnement clinique scienti				
Ancien Code	15_PATI2B17TIA	Caractère	Obligatoire	
Nouveau Code	CATI2171			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2	
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h	
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)			
Coefficient de pondération		10		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage permettra à l'étudiant de recentrer les apprentissages en examen clinique sur l'activité de l'exercice du métier de technologue en imagerie médicale qui consiste à évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.

## Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de :

- mobiliser les connaissances acquises en anatomie, physiologie
- d'appliquer la démarche de soins spécifique au technologue en imagerie médicale
- de reconnaître les anomalies ainsi que les alertes cliniques
- d'intégrer des observations cliniques simples et complexes à l'aide de situation décrites et illustrées
- d'utiliser les modes de communication sécuritaire au médecin ou à tout autre professionnel

# 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Les concepts de l'évaluation clinique
  - Rappels sur les concepts de l'évaluation clinique, le jugement clinique, démarche de soins, des outils PQRSTU, AMPLE et SBAR.
- Processus d'examen clinique
  - Mobiliser des connaissances préalablement acquises en anatomie, physiologie et physiopatologie
  - Acquérir des connaissances sur les dimensions et les procédures de l'examen clinique
  - Intégrer les observations simples et complexes de l'examen clinique
- Exercices d'intégration sur base de vignettes cliniques travaillées de manière individuelle ou en groupe.

#### Démarches d'apprentissage

- Découverte de la démarche de soins au travers de mises en situation.
- Démarche réflexive
- Exercices d'intégration

### Dispositifs d'aide à la réussite

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme en ligne.

Les étudiants peuvent contacter l'enseignant par courriel pour poser des questions

#### Sources et références

• Doyon Odette - Longpré Sophie. (2016). Evaluation clinique d'une personne symptomatique. Montréal: Editions du renouveau pédagogique.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- PPT
- · Notes de cours

## 4. Modalités d'évaluation

### **Principe**

Une épreuve formative est mise en place à la fin du Q1 afin de remobiliser les aquis de PGS1 et de s'entraîner à la réflexion sur base d'un cas clinique.

Examen écrit certificatif en juin

#### **Pondérations**

Q1			Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

#### Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motifs pédagogiques de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-gilly@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Technique de soins 2				
Ancien Code	15_PATI2B17TIB	Caractère	Obligatoire	
Nouveau Code	CATI2172			
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2	
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h	
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Céline DERUDDER (derudderc@helha.be)			
Coefficient de pondération		20		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage mettra particulièrement l'accent sur le rôle de soignant du technologue et sur les aspects pratiques de la réalisation des soins couramment rencontrés en imagerie médicale tout en respectant la liste des actes autorisés

## Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable d'assurer la surveillance et les soins au patient se présentant en service d'imagerie médicale Pour la partie « Soins en médecine », l'étudiant sera capable de manipuler un patient avec l'appareillage présenté, et de réaliser ces techniques en imagerie médicale si nécessaire et exercer la surveillance adéquate Pour la partie « Soins en chirurgie générale », l'étudiant sera capable de :

Recueillir les données et de réaliser des pansements simples ,avec tulle/ pommade et drainage

# 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

#### Partie médecine:

Administration médicamenteuse

Le diabète et sa surveillance

Système vasculaire : ponctions veineuses sanquines, perfusion en voie périphérique et en voie centrale,

sensiblisation à l'utilisation des injecteurs de produit de contraste

Système urinaire : sondage vésical

Système digestif : Surveillance et placement d'une sonde gastrique

#### Partie chirurgie générale:

Principes de base des soins aseptiques Les plaies

Les drainages et le drain thoracique

L'enlèvement du cathéter artériel

#### Démarches d'apprentissage

Démonstration avec du matériel didactique et des techniques de soins, exercices de mise en situation, simulations d'examen, apprentissage de la démarche réflexive

# Dispositifs d'aide à la réussite

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme en ligne.

### Sources et références

PowerPoint

Expert externe

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours Matériel didactique

#### 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Examen écrit

#### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

## Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arythmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).